



Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 septembre 2024, 20h00 à la halle polyvalente de Coeuve

Convocation : par le Journal Officiel n° 29 du 22 août 2024, ainsi que par tous ménages

Président : Edouard Roth

Scrutateurs : Grégory Champion et Thérèse Henzelin

Ayants-droits : 21

Rappels de M. le Président : L'assemblée est enregistrée, les personnes qui prennent la parole doivent décliner leurs identités. Article 20 du règlement communal d'organisation sur les interventions. Suite à une directive du Délégué aux affaires communales, les noms des citoyens qui prennent la parole ne figurent plus sur le PV disponible sur le site internet et au panneau d'affichage. Les noms sont uniquement mentionnés sur la deuxième version consultable au secrétariat. Les membres des autorités communales ne sont pas concernés.

Avant de débuter l'assemblée communale, M. le Président cède la parole à M. le Maire Pierre-André Henzelin, qui présente Christiane Blaser, caissière communale par intérim qui a remplacé depuis mai 2024 la titulaire Marie-Thérèse Trouillat, absente pour raison personnelle. Mme Blaser a récemment pris sa retraite de caissière communale à la commune La Baroche et le Conseil communal la remercie pour sa disponibilité et son travail. Il présente Laure Dargier, nouvelle Administratrice des finances de la commune qui a débuté son activité au 01.09.2024. La commune pourra également bénéficier de sa longue expérience entendue qu'elle a officiée comme caissière communale dans d'autres communes.

M. le Président salue les personnes présentes et donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2023.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2023, ainsi que les dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter l'approbation du nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité.
4. Divers.

Soumis au vote à mains levées, l'ordre du jour est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2023

Aucune demande d'ajout ou de modification. Au vote à mains levées, le point 1 est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2023, ainsi que les dépassements budgétaires.

M. le Président lit le point et cède la parole à François-Xavier Migy pour l'entrée en matière. Il reprend les explications mentionnées sur la publication officielle.

Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président cède la parole à François-Xavier Migy qui présente les dépassements budgétaires relatifs à l'aménagement d'une nouvelle salle de classe, au déménagement et installation de l'administration, à l'achat d'un tableau interactif, à des travaux de rénovation à la place de jeux et la réfection partielle du chemin des Vergers.

M. le Président ouvre la discussion. Comme il n'y a pas de questions et avant de céder la parole à Christiane Blaser pour la présentation des comptes, M. le Président propose que soit lu les chiffres en gras des rubriques comptables selon le document distribué en tout ménage. Soumis au vote à mains levées, cette proposition est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président cède la parole à Christiane Blaser qui présente le total de chaque rubrique comptable du résumé du compte de fonctionnement, explique les différences entre les charges et les revenus finaux 2023 par rapport à ceux budgétisés. Elle précise que plusieurs sont meilleures que prévus et rappelle que certaines proviennent de dépassements budgétaires. Concernant la perte liée à la rubrique Environnement, les comptes seront plus équilibrés dès 2024 suite aux nouveaux tarifs de taxes entrées en vigueur au 1^{er} janvier de cette année. Elle précise que le garde forestier a fait gagner 50'000.—CHF à la commune et que les rentrées fiscales sont meilleures que le budget. Les comptes 2023 boucle avec une perte de 171'344.34 CHF, contre 272'110.—CHF prévu au budget.

M. le Président ouvre la discussion et comme il n'y a pas de question, Christiane Blaser présente et explique le bilan au 31.12.2023, qui comprend les disponibilités financières, les débiteurs ouverts soit les factures envoyées et les impôts qui ne sont pas payés. Elle explique les placements financiers, la réévaluation du patrimoine administratif, la réalisation du tableau des immobilisations et le fait que la valeur de chaque parcelle, bâtiment, terrain, forêt, droit de superficie, a été examinée et prise en compte. Elle remercie François-Xavier Migy, Nadia Tatti et Flore Brahier pour leur aide. Elle précise que la valeur des actions BKW a été réévaluée à la hausse.

Au niveau du passif, elle présente les factures de créanciers ouvertes, les prêts et subventions, les engagements financiers à long et à court terme, les financements spéciaux, les prêts, les amortissements, les intérêts et la réserve politique qui n'a pas été touchée.

M. le Président ouvre la discussion.

À un citoyen qui demande si sans cette réévaluation de plus de 400'000.—CHF, le déficit de la commune aurait été de 570'000.—CHF, Christiane Blaser répond négativement car elle concerne principalement les fonds mais par contre effectivement, sans la somme de 120'000.—CHF suite à la réévaluation d'un terrain et des actions BKW, le déficit aurait plus conséquent.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président cède la parole à Christiane Blaser qui par une présentation avec graphiques, démontre historiquement depuis ces 15-20 dernières années, l'évolution de la population, des résultats des comptes, des dettes et de la dette par habitant.

M. le Président ouvre la discussion et comme il n'y a pas de question, il cède la parole à François-Xavier Migy qui donne lecture du rapport de l'organe de révision. François-Xavier Migy précise que le Conseil communal a tenu compte des remarques émises par les contrôleurs de la fiduciaire pendant la révision.

M. le Président ouvre la discussion.

Une citoyenne, qui demande la présentation du bilan depuis des années, remercie Christiane Blaser pour son exposé et ses explications.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point 2, le résultat des comptes 2023 et les dépassements budgétaires, qui sont approuvés à la majorité évidente, sans avis contraire.

3. Discuter et voter l'approbation du nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité

M. le Président lit le point et cède la parole à Pierre-André Henzelin qui reprend les explications de la publication officielle. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président cède la parole à Pierre-André Henzelin, qui explique que la commune reçoit déjà une taxe de 1,5 centime et que ce nouveau règlement apporte des précisions et modifications y relatives. Il présente succinctement le règlement proposé et explique les articles les plus pertinents. Le financement se distingue en deux redevances, soit pour le fonctionnement général de la commune pour lequel le Conseil a choisi un tarif de 0,7 centime/kWh, et pour les projets à vocation énergétique, le Conseil a choisi un tarif à 1 centime/kWh. Il explique que BKW reste gestionnaire du réseau et détaille les prestations liées au financement spécial à vocation énergétique. Il précise qu'une marge de prix pour les deux tarifs a été imposée par le canton, que le Conseil a choisi les montants maximums et que le règlement entrerait en vigueur dès son approbation.

M. le Président ouvre la discussion et comme il n'y a pas de questions, il soumet au vote à mains levées le point 3, qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. Divers

M. le Président cède la parole aux membres du Conseil.

Pierre-André Henzelin remercie officiellement Marie-Thérèse Trouillat pour son travail accompli durant ses 27 années d'activité en tant que caissière communale. Il précise son départ à la retraite anticipée au 31.12.2024 mais qu'en raison de vacances et heures supplémentaires, Mme Trouillat a arrêté officiellement au 10.09.2024.

Il explique que suite à une indisponibilité de David Stämpfli, Vincent Grünenwald a été engagé pour remplacer le concierge de l'école pendant environ 4-5 mois depuis le 01.10.2024.

Pierre-André Henzelin explique que le Conseil a rencontré Bernadette Plomb, suite à sa décision avec regret de fermer son magasin au 16.11.2024, pour des raisons personnelles, d'une baisse du chiffre d'affaires et des dernières décisions relatives à la réfection du bâtiment. Le Conseil est en réflexion sur la suite, a sollicité un entretien avec La Poste pour discuter d'une solution sur le maintien d'un office. Pendant la durée des travaux, le local ne sera pas remis en location en raison des dernières informations reçues d'ordre technique liées aux travaux intérieurs du magasin. À la fin des travaux, le Conseil communal est ouvert à relouer les locaux.

Pierre-André Henzelin explique que la population a pu constater que les travaux de démolition intérieurs au bâtiment Le Gros Verger sont en cours. Ensuite ça sera l'étayage de la charpente.

Daniel Meyer explique que la nouvelle chaudière a été installée au bâtiment scolaire, que suite à des soucis techniques il y a eu du retard mais que les travaux sont en phases finales.

Concernant le chantier d'assainissement du réseau, Kevin Brahier explique que les travaux du secteur au Milieu du Village sont terminés, que pour ceux au Pré Communal et En Brisat, la rénovation du coffre aura lieu mais elle n'était pas prévue. BKW débutera prochainement le changement des candélabres.

François-Xavier Migy précise que la part communale reçue en début d'année, liée à une succession, sera comptabilisée dans les comptes 2024 et qu'après renseignements, elle n'est pas concernée par la péréquation financière. Il précise également qu'une nouvelle boîte à livres sera installée en lieu

et place de l'armoire actuelle. Laure Dargier confirme les propos, pour 2024 la péréquation financière est estimée à 300'000.—CHF et dernièrement, la commune a été informée qu'elle s'élèverait à 296'000.—CHF pour 2025.

M. le Président cède la parole à l'assemblée.

À une citoyenne qui demande si le fait que le magasin ferme, change la procédure de rénovation, Pierre-André Henzelin répond que le Conseil a été informé officiellement la veille, mais l'idée de rénover au minimum dans cette espace ne sachant pas la suite, est conservée. Le Conseil va éviter les frais inutiles tant que son affection n'est pas clairement définie. Daniel Meyer précise que le Conseil a pour but de conserver un magasin dans la commune.

À un citoyen qui demande des nouvelles de la révision du Plan d'Aménagement Local, Bruno Migy répond que le traitement du dossier continue. Il fait le tour des différents services cantonaux concernés, malheureusement pas aussi rapidement que le Conseil le prévoyait et qui espère un dépôt public avant la fin de l'année.

Comme il n'y a plus de questions ou remarques, M. le Président remercie l'assemblée communale pour sa participation, le Conseil communal, l'administration et lève l'assemblée à 20h52.

Le Président :
Edouard Roth

La Secrétaire :
Flore Brahier